



**Groupe de travail**  
**« Organisation territoriale de la DGCCRF »**  
**du 24 novembre 2017**



**Perspective de sortie de la DGCCRF des DDI :**  
**Pas de concrétisation avant 2019 !!!**

Après avoir étudié, lors des deux précédents groupes de travail des 10 et 15 novembre 2017 (messages FO des 13 et 17 novembre 2017), les pistes d'évolution des missions portant sur les modalités d'accueil du public et les délégations du contrôle de l'hygiène en remise directe et en exploitation des équipements de loisirs, ce groupe de travail était consacré à :

- ✓ **l'adaptation aux nouvelles missions et aux évolutions économiques et technologiques**
- ✓ **et à l'organisation territoriale de la DGCCRF.**

Il était présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, en présence de M. de GERY (Chef de service du soutien au réseau).

La délégation FO était représentée par Philippe GRASSET (**Fédération FO FINANCES**), Didier COURTOIS (**Fédération FO FINANCES**) et Émilie PATTEYN (**CCRF-FO**).

**✚ Revue des missions sur l'adaptation aux nouvelles missions et aux évolutions économiques et technologiques :**

En l'absence de la Directrice Générale de la DGCCRF, Monsieur de GERY a indiqué que cette réflexion s'articulait autour de deux axes décidés par le gouvernement :

✓ **Mieux protéger le consommateur :**

Il s'agit de mieux protéger le consommateur contre les risques nouveaux (assurer la loyauté des transactions face à la croissance de l'importation de produits biologiques) et mieux protéger les entreprises notamment par le biais des contrôles des délais de paiement.

✓ **Mieux accompagner les entreprises :**

Monsieur De GERY a réaffirmé la volonté du gouvernement de renforcer le lien de confiance entre l'Etat et les entreprises. Il a rappelé que dans le projet de loi d'un Etat au service d'une société de confiance figurera le **droit à l'erreur**.

Ce droit à l'erreur existe déjà à la DGCCRF par le biais des avertissements et la DGCCRF demeure une administration répressive et de contrôle.

Le gouvernement a décidé de mener une politique forte pour renforcer le lien de confiance entre l'administration et ses citoyens. La DGCCRF devra donc intégrer ces orientations de façon à renforcer son impact et son efficacité dans ses domaines de compétence.

Un volet d'accompagnement des entreprises sera développé en complémentarité et de manière coordonnée avec l'action de la DGCCRF, en matière de contrôle et de sanction.

**Pour FO, notre administration de contrôle ne doit pas se transformer en « cabinet conseil » !**

- La DGCCRF devra s'adapter à la complexification de certaines enquêtes, afin de renforcer la crédibilité de ses agents auprès des professionnels.

L'administration souhaite une poursuite des missions, en appliquant des méthodes de travail plus efficaces, en recourant notamment aux outils numériques et au traitement des données des réseaux sociaux.

**FO ne s'oppose pas à ces évolutions mais si l'on souhaite s'adapter, il faut y mettre les moyens. Cela implique des recrutements, une modification du déroulement de carrière, un véritable plan de formation et une répartition des moyens entre les structures.**

Rappelons pour mémoire qu'avant son intégration dans les DDI, la DGCCRF était une administration de pointe en matière informatique. Les différentes réformes territoriales successives ont très fortement impacté la qualité des services informatiques de la DGCCRF et ont démontré la fragilité des systèmes informatiques interministériels.

- Dans un contexte budgétaire contraint et avec des suppressions d'emplois, la DGCCRF envisage la **priorisation de certaines missions**.

Elle a choisi de réduire la pression de contrôle sur certaines réglementations de base pour s'attacher à accroître l'efficacité de ses autres actions (loyauté, risque de tromperie ou de falsification, clauses contractuelles, problématiques thématiques ou sectorielles).

**FO se refuse à entrer dans le principe de la priorisation des missions.**

- Pour l'administration, de **nouvelles missions** confiées à la DGCCRF sont en cours de déploiement ou le seront à brève échéance.

Il s'agit, par exemple, du contrôle des produits biologiques en provenance de pays tiers, prévu par la réglementation communautaire.

**FO demande l'abandon de cette nouvelle mission dans la mesure où aucun effectif supplémentaire n'est prévu pour l'exercer.**

Avant d'évoquer la future réorganisation territoriale, la Secrétaire Générale du Ministère a réaffirmé la volonté du Ministre.

**Il ne faut pas s'attendre à des recrutements à hauteur des enjeux.**

La DGCCRF est une administration de contrôle mais elle externalisera certaines tâches. Par exemple, pour couvrir le risque de l'hygiène en restauration commerciale, il faudra déléguer.

## **Organisation territoriale :**

Monsieur de GERY a réaffirmé le souhait du Ministre de régionaliser l'organisation territoriale de la DGCCRF.

Il a tenu à préciser que cela ne signifiait pas un retour en arrière avant la RÉATE, ni une concentration au chef-lieu de région de tous les effectifs de la DGCCRF.

La future organisation ne pourra pas s'affranchir de l'interministérialité et « *il n'est pas question de tout déconstruire* ». En effet, l'administration considère que l'organisation des DIRECCTE semble fonctionner.

**Pour FO, il ne peut y avoir de statut quo.**

Il faut dans un premier temps sortir les agents DGCCRF des DDI et les replacer sous l'autorité hiérarchique du pôle C. Il est hors de question d'abandonner des départements. Dans ces derniers, il convient de supprimer la gestion des fonctions supports pour la DGCCRF en la redistribuant aux DIRECCTE.

A l'issue de ces trois groupes de travail, Madame BRAUN-LEMAIRE a tenu à rappeler que ceux-ci ne pouvaient pas être décisionnels.

Bruno LE MAIRE sera prochainement « auditionné » par le Comité Action Publique 2022, qui ne prendra une décision définitive qu'en mars ou avril 2018.

**Autant dire que la sortie effective des DDI n'interviendrait pas avant 2019 !...**

Le Ministre va alimenter le gouvernement avec ses propositions nourries par les débats des trois groupes de travail de novembre 2017.

La Secrétaire Générale des Ministères Économiques et Financiers a précisé qu'en fonction des missions, le Ministère n'était pas « autonome », car la réflexion était globale.

Quel que soit le choix que fera, en toute indépendance, le CAP 2022, **une transformation sera à conduire au sein de la DGCCRF**. « *Nous sommes dans une logique de jardin à la française* » (Sous-entendu : pour travailler sur la symétrie axiale et centrale).

Les questions suivantes doivent être posées :

- faut-il une modularité en fonction des territoires ?
- comment gérer les compétences rares ?

**Une audience avec le Ministre ou avec les membres de son cabinet sera organisée en 2018 pour connaître le projet porté par ce dernier et son impact sur la future réorganisation territoriale de la DGCCRF.**

**FO a bien pris conscience que le débat avait changé de nature en raison du programme "Action Publique 2022" lancé par le Premier Ministre le 26 septembre 2017.**

**Pour FO, la revue des missions, passant par l'abandon de certaines d'entre elles, permettra à l'administration de justifier les suppressions d'emplois et donc d'atteindre en 2022 l'objectif de 50 000 fonctionnaires d'Etat en moins !**

**La Fédération des Finances FO et le syndicat national CCRF-FO persisteront à défendre leur conception du Service Public républicain et leurs solutions de bon sens pour une DGCCRF cohérente, efficace et respectueuse de ses agents.**